

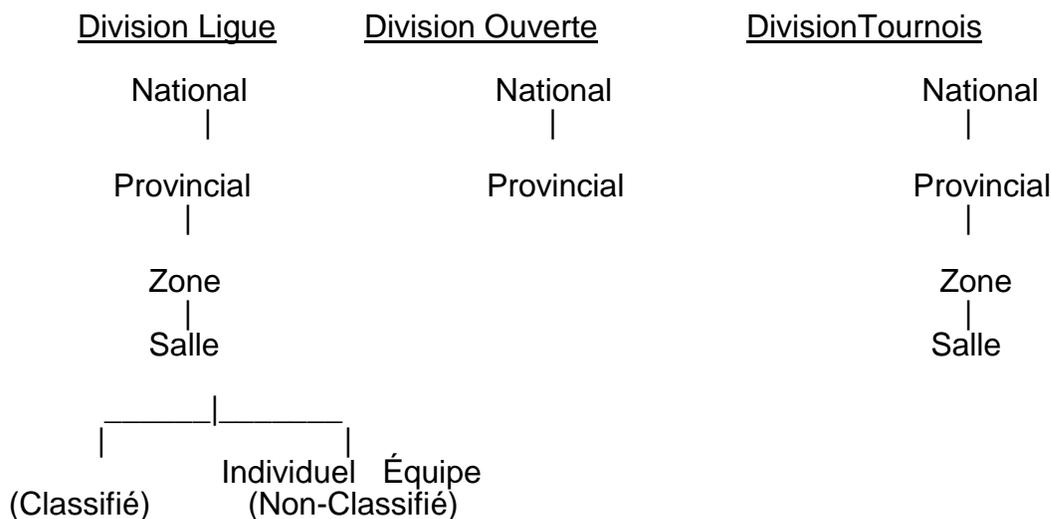
ASSOCIATION CANADIENNE DES 5 QUILLES

FORMAT DES POINTAGES RECORD

Le programme de pointages record de l'AC5Q a été conçu afin de reconnaître des individus et des équipes pour leurs réalisations exceptionnelles au sport des 5 quilles. Le programme s'échelonne sur une base annuelle et les pointages qui surpassent les records précédents sont inscrits parmi les Pointages record de tous les temps. Le programme de pointage record observe les règles générales suivantes :

1. Les records doivent être maintenus au niveau de la salle, de la zone, provincial, et national.
2. Les records doivent être maintenus pour les deux (2) divisions de base :
RECORDS INDIVIDUELS
RECORDS D'ÉQUIPES
3. Les records de ligue et les records de tounois doivent être maintenus séparément.
4. Les records individuels doivent être maintenus selon les 5 classes de moyennes.
5. Les moyennes utilisées sont les moyennes de ligue de l'année précédente ou la moyenne de ligue après vingt-et-une (21) parties pour les nouveaux joueurs. Les joueurs demeurent dans la même classe de moyenne pour toute la saison.
6. Les records d'équipe doivent répondre aux critères suivants :
 - a) Des recods séparés doivent être maintenus pour les équipes féminines, masculines, et mixtes
 - b) Une équipe doit être composée d'un minimum de deux joueurs
 - c) Le même joueur peut ne pas compter toutes ses parties
 - d) Une équipe mixte doit être composée d'au moins une personne de chaque sexe
 - e) Les classes de moyennes ne s'appliquent pas
7. Les pointages ne seront reconnus comme Pointage record qu'à la fin de chaque saison.
8. Les records de tournoi doivent être compilés selon les format de tounois individuels.
9. Le pointage pour les parties simples, les triplés, les quadruplés et les quintuplés doit être maintenu au niveau des records de la ligue.
10. Les records pour les triplés, quadruplés et quintuplés doivent inclure le pointage de la première partie jouée et celles-ci doivent avoir été jouées de façon consécutive, le même jour.
11. Les pointages de l'Association des Maîtres quilleurs seront comparés aux pointages record provinciaux et canadiens dans la division Ouverte.
12. Des prix de fin d'année seront présentés par l'association provinciale à la fin de la saison pour le haut simple et le haut triple dans chaque classe pour cette saison.
13. Tous les tournois de l'AC5Q, pour toutes les rondes, sont éligibles au programme de pointage record.
14. Les règlements de l'AC5Q doivent être appliqués, c.-à-d. certification des allées, lignes de faute.

ORGANISATION DES RECORDS



DIVISION LIGUE

1. Tous les pointages doivent avoir été obtenus pendant le jeu de ligue seulement, sans handicap. Les pointages résultant d'une joute éliminatoire ne sont pas permis (bowl-off).
2. Les marques record individuelles sont maintenues selon les catégories de moyennes suivantes :

	HOMMES	FÉMMES
CLASSE I	0 - 165	0 - 155
CLASSE II	166 - 185	156 - 175
CLASSE III	186 - 205	176 - 195
CLASSE IV	206 - 225	196 - 215
CLASSE V	226 & PLUS	216 & PLUS

3. Lorsque le format du jeu de ligue détermine qu'un des pointages individuels doit être retiré du pointage de l'équipe à chaque partie, l'équipe ne sera éligible que pour la catégorie qui inclut les pointages de tous les membres de l'équipe. Par exemple, si une équipe de six joueurs retire un pointage lors du jeu de ligue, et ne compte que le pointage de cinq des joueurs, l'équipe n'est éligible qu'à la catégorie en équipe de six en comptant les pointages de tous les joueurs.
4. Les formulaires de rapport doivent être complétés et envoyés en temps opportun à l'association locale selon l'horaire établi à cette fin.

DIVISION OUVERT

1. Tous les pointages doivent avoir été acquis lors d'événements sanctionnés.

2. Toutes les règles et règlements de l'AC5Q sont en vigueur.
3. Comme l'indique la note générale no. 10, pour les parties multiples, le pointage total doit inclure le pointage de la première partie jouée et celles-ci doivent avoir été jouées de façon consécutive, le même jour.

DIVISION TOURNOIS

1. Les pointages record sont maintenus pour chaque tournoi de l'AC5Q. Les associations provinciales de quilles peuvent aussi, si elle le désirent, maintenir les records lors des événements provinciaux.
2. Le format du tournoi déterminera s'il s'agit de records de pointage brut ou de pointage au-dessus de la moyenne.
3. Tous les pointages record au niveau de la zone, provincial ou national sont éligibles.
4. Les pointages doivent être soumis à la fin de la saison de quilles.
5. Comme l'indique la note générale no. 10, pour les triplés, les quadruplés et les quintuplés, le pointage total doit inclure le pointage de la première partie jouée et celles-ci doivent avoir été jouées de façon consécutive, le même jour.
6. Dans l'éventualité où un laissez-passer (bye) se produit à l'intérieur d'une séquence de parties, les parties jouées seront considérées comme consécutives.
7. Pour être éligible pour les catégories de pointage record individuel pour les parties multiples, le quilleur doit jouer au moins un carreau dans chacune des parties.
8. Les changements annuels apportés aux formats des tournois pourraient déterminer lesquels des records seront reconnus à chaque année. Par exemple, une réduction du nombre de parties jouées peut résulter en l'inéligibilité de certaines catégories. Par contre, de nouvelles catégories pourraient être créées à cause de ces changements.
9. Les catégories actuelles sont :

Masculin et féminin individuel : simple, triplé, quadruplé, quintuplé, six, huit, dix, quinze, seize, dix-huit, vingt et vingt-et-une parties.

Par équipe : simple, triplé, quadruplé, quintuplé, six, huit, dix, seize, dix-huit, et vingt parties.

30 December 2013